

## IMMATRICULATION D'UNE SNC AVEC ACTIVITÉ : CRÉATION

Le dossier est constitué :

**De deux imprimés M0** : complétés et signés **en original** par le dirigeant ou son mandataire.

### **Des pièces justificatives suivantes :**

- ✓ 1 exemplaire des statuts, signés et paraphés en original par tous les associés.
- ✓ 1 exemplaire de l'état des dépenses effectuées pour le compte de la société et des engagements à prendre en son nom jusqu'à son immatriculation au RCS.
- ✓ 1 exemplaire de l'acte de nomination du ou des gérant(s) s'ils ne sont pas désignés dans les statuts signés en original par les associés.

### **Personnes physiques (Associés et gérants) :**

- ✓ Justificatif d'identité  
**Français (résidant en France ou non)**
    - copie de la carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité ou document justifiant de la nationalité (sauf permis de conduire).
  - Ressortissants de l'EEE (quel que soit le domicile)**
    - copie de la carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité.
  - Etrangers (hors EEE) résidant en France**
    - copie du titre de séjour en cours de validité et à jour pour l'adresse.
  - Etrangers (hors EEE) non résidant en France**
    - copie carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité.
  - ✓ Une déclaration de non-condamnation et de filiation, datée et signée en original.
- Mentions obligatoires : N° de Sécurité Sociale pour les associés et les gérants.

### **Personnes morales (Associés et gérants) :**

- ✓ Un extrait d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés original datant de moins de trois mois ou à défaut un extrait commandé sur le site Infogreffe sur lequel figure le sceau du Greffe du Tribunal de Commerce.
- ✓ Le journal ou copie du journal d'annonces légales (l'attestation de parution n'est pas suffisante).

- ✓ Justificatif de la jouissance du local : copie du bail au nom de la société et signé des deux parties, ou du titre de propriété ou du contrat de domiciliation ou attestation de mise à disposition datée et signée accompagnée de la copie du justificatif (quittance loyer, facture EDF, téléphone fixe).
- ✓ Si l'activité est réglementée, copie du titre, diplôme ou autorisation permettant d'exercer cette activité.
- ✓ Si l'activité est ambulante, fournir les pièces nécessaires à l'élaboration de la carte (cf. dossier « Carte de commerçant ambulant »).
- ✓ Formalité effectuée par un intermédiaire : pouvoir signé des deux parties.

### **Coût de la Formalité :**

Frais Greffe : 39.42 € par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Romans.

Frais CFE : 70,00 € par chèque libellé à l'ordre de CFE – CCID.  
Pour un règlement en espèces, merci de prévoir l'appoint.

### **Informations**

- Mention d'un sigle : Le sigle doit apparaître sur l'imprimé et l'annonce légale.
- Mention d'un nom de domaine : L'entreprise peut déclarer le nom de domaine de son ou ses sites Internet en ayant auparavant effectué la déclaration auprès de l'AFNIC [www.afnic.fr](http://www.afnic.fr) .  
Dans ce cas joindre l'imprimé CERFA NDI n° 14943\*01.
- Installation d'une enseigne : contacter la mairie du lieu d'implantation afin de connaître la réglementation en vigueur.
- Merci d'effectuer au préalable les photocopies des documents demandés pour le dépôt du dossier.